

RAPPORT D'ANOMALIES

Déclaration à l'Autorité de Contrôle de la Microfinance

☰ TABLEAU DE BORD

TOTAL ANOMALIES	PRIORITÉ
5	ÉLEVÉE
CONTRATS ÉCHELONNÉS	CHAMPS OBLIGATOIRES
0	5

⚠ AVERTISSEMENT IMPORTANT

Les contrats mentionnés dans ce rapport présentent des anomalies critiques qui empêcheront leur déclaration à l'Autorité de Contrôle de la Microfinance en Tunisie (ACM).

**Action requise : Ces erreurs doivent impérativement être corrigées avant la prochaine échéance de déclaration.
Le non-respect de cette obligation pourrait exposer l'institution à des sanctions réglementaires.**

Merci de votre collaboration pour garantir la conformité réglementaire de nos déclarations.

☒ ANOMALIES - CHAMPS OBLIGATOIRES

N° CONTRAT	CODE CLIENT	DESCRIPTION DE L'ANOMALIE
4639790	000030899	⚠ Les champs NTXTEG doivent être renseignés pour ce contrat

4644510	000115831	☒ Le(s) code(s) postal(aux) KPOST_P (4029) n'existe(nt) pas dans la table R_CPOSTAL
4618310	000115244	☒ Les champs KPRO doivent être renseignés pour ce contrat
4641410	000115918	☒ Les champs KPRO doivent être renseignés pour ce contrat
4638030	000115898	☒ Les champs KPRO doivent être renseignés pour ce contrat

RÈGLES DE VALIDATION APPLIQUÉES

- ✓ Si ECHELONNEMENT est renseigné : il doit contenir au moins 7 caractères
- ✓ Si ECHELONNEMENT est renseigné : le contrat mère doit être le même
- ✓ Les champs NTXTEG, KPRO et KECIV doivent être renseignés (si pas d'échelonnement)
- ✓ Les codes postaux KPOST et KPOST_P doivent exister dans la table de référence

DAAM - Institution de Microfinance

Système de Validation Automatique pour l'ACM

© 2026 DAAM - Tous droits réservés | Document confidentiel

CREATED BY M&B